

AESH : poursuivre la construction du rapport de force !

Montreuil, jeudi 8 juillet 2021

La mobilisation des AESH s'approfondit

La FNEC FP-FO, avec la FSU, la CGT éducation, SUD éducation, le SNALC et le SNCL, FO « juge nécessaire de poursuivre et amplifier la mobilisation pour imposer la satisfaction des revendications des AESH. (...) Elle apporte dès à présent son soutien à toutes les initiatives en cours ou à venir. » (Communiqué intersyndical du 1^{er} juillet).

Une convention nationale s'est tenue le 30 juin à l'initiative du comité départemental de liaison des AESH avec la FNEC FP-FO 43, la FSU 43, Sud éducation 43 et CGT Educ'action 43 a réuni 118 AESH, en visioconférence. La participation importante à cette réunion s'inscrit dans le mouvement d'ampleur des AESH dont la colère ne cesse de croître depuis plus d'un an. La décision d'organiser une montée nationale au ministère a été décidée. Les camarades à l'initiative de la convention proposent de créer un comité national de liaison pour l'organiser. La FNEC FP-FO soutient l'initiative de la convention nationale d'organiser une montée nationale à Paris.

Poursuivre le rapport de force pour obtenir un vrai statut et un vrai salaire !

Le ministère a décidé de créer une grille indiciaire d'avancement automatique, déconnecté de l'entretien professionnel. C'est à mettre en relation avec les manifestations et grèves du 26 janvier, du 8 avril et du 3 juin. C'est aussi à relier à l'intervention des militants FO qui frappent à la porte des DSDEN pour exiger l'augmentation des salaires et la reconnaissance salariale de leur ancienneté.

Mais l'instauration de la grille et les quelques euros de revalorisation pour l'indice plancher ne permettent pas aux AESH d'échapper à la pauvreté. Les AESH qui travaillent 24h par semaine, soit la grande majorité, seraient toujours sous le seuil de pauvreté après 30 ans de bons et loyaux services !

Pour FO, la solution, c'est l'intégration des AESH dans un corps de la fonction publique d'état avec un temps de travail de 24h rémunéré à 100%.

FO invite les personnels à poursuivre, avec leurs organisations syndicales, la construction du rapport de force à travers les assemblées générales et les réunions qui décident des moyens de satisfaire les revendications et à préparer, dans l'action commune la plus large possible, une montée nationale au ministère.

La FNEC FP-FO exige l'abandon des PIAL, les créations de postes et de places dans les établissements spécialisés ; le recrutement d'AESH à la hauteur des besoins ; un vrai statut de la fonction publique et un vrai salaire ; 24h comptées comme un temps complet, payées 100% pour les AESH ; l'ouverture de véritables négociations salariales et l'augmentation immédiate de 183€ indiciaire pour tous, comme les personnels hospitaliers ; le versement des primes REP, REP+, de la prime informatique.

Nouvelle grille : quels gains sur la fiche de paie ?

Les AESH ayant signé leur deuxième contrat passeraient tous à l'indice majoré 345. S'ils sont à l'indice plancher actuellement (332), ils gagneraient 13 points d'indice soit 31,48 nets par mois pour les AESH à 62% et 50€ par mois pour les AESH à temps complet. S'ils sont en CDI et passent de l'indice plancher 332 à 355, ils gagnent 23 points supplémentaires soit 53,70€ nets pour les AESH à 62% et 86,87€ nets pour les temps complets.